
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 13 NOV 2022

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00784 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement d'un (01) élève Inspecteur du Travail au profit des personnes vivant avec un handicap auditif, session 2022.

Ce sont :

INSPECTEURS DU TRAVAIL (AUDITIF)

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	TIENDREBEOGO WENDKUUNI ARNAUD	2223_2016_5861_4806	B15712157	12/01/88
1°	DRABO MORY ISMAEL	2213_0416_5919_9397	B6362518	30/09/92
3°	SAWADOGO AÏCHATOU JAMILAH	2610_1892_2736_6283	B14981149	07/02/95
4°	OUEDRAOGO ALASSANE	2610_7231_9018_8195	B10552236	28/01/88

Arrêté la présente liste à 4 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National

